



# CERTIFICAT QUALIBAT

L'entité identifiée ci-dessous a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 en vigueur. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



ACCREDITATION N°5-0545  
LISTE DES SITES  
ET PORTEE DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR

Numéro AM786  
validité du 25/03/2017  
au 24/03/2018

## Situation administrative et juridique

Date de création : 01/03/2000  
Forme juridique : SARL

Dénomination sociale : MASSON & FILS S.A.R.L.

ZAC DE LA HAIE DES FOURCHES  
10190 ESTISSAC

Capital : 1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TROYES

Téléphone : 03 25 40 41 63 Fax : 03 25 40 44 49

Portable :

Responsabilité légale : MASSON PATRICK CO-GÉRANT

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 430 000 869 00031

Code NACE : 3832Z

Numéro caisse de congés payés : 21433F

Assurance Responsabilité travaux :

SMABTP 542658 V 4808000

Responsable Technique : MASSON THOMAS

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

SMABTP 4820000/001327040

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2016

Site internet :

E-mail : masson.fils@orange.fr

## Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	24	EFF3	4 647 172	CA6
Dans l'activité	14	EFF2	2 195 845	CA5

## Certification 1552 Traitement de l'amiante

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'information suivant la liste établie en Annexe C de la norme NF X 46-011.

Code / étape*	Secteur d'activité	Date d'attribution(*)	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Matériel et équipement de transport	28/02/2017	27/02/2022
* Abréviations : PRE : pré-certification ; PROB : certification probatoire Niveau d'empoussièrement : 2 - Date maj du D.U. : 25/10/2016		(*) ou du plus récent renouvellement	

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises", promulguées par l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Richard THOMAS

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD



## CERTIFICATION TRAITEMENT DE L'AMIANTE

### CE CERTIFICAT COMPORTE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RECUEILLIES ET CONTROLÉES SUR L'ENTITÉ CERTIFIÉE, NOTAMMENT :

**SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE :** Sont mentionnés sous cette rubrique la date de création, la dénomination sociale, la forme juridique, le capital social, la responsabilité légale, le numéro de registre de commerce ou de répertoire des métiers, le code NACE, le numéro de caisse de congés payés, les assurances responsabilité travaux, civile et environnementale, la situation fiscale et sociale, ainsi que le numéro SIRET, le responsable technique et les coordonnées complètes de l'établissement concerné.

**CLASSIFICATION GLOBALE ET PARTIELLE :** Sont indiqués l'effectif réel moyen de l'établissement ainsi que son chiffre d'affaires hors taxes et leur classement dans des catégories (tableaux ci-après) et les moyens humains mobilisables dans l'activité pour laquelle il est certifié.

**CERTIFICATION :** La certification atteste, d'une part, la capacité technique de l'établissement à réaliser des travaux dans un ou des secteurs d'activité donnés et, d'autre part, son respect d'un ensemble d'exigences définies par la norme NF X46-010 en vigueur.

**DATE D'ATTRIBUTION ET D'ÉCHÉANCE :** Sont mentionnées la date à laquelle la certification a été attribuée (ou de son plus récent renouvellement) et la date d'échéance.

**DURÉE ET SUIVI :** Le processus de certification est constitué de plusieurs étapes à savoir :

**Pré-certification :** délivrée pour six mois renouvelable une fois (code « PRE »).

**Certification probatoire :** délivrée pour deux ans incompressibles (code « PROB »).

**Certification :** attribuée pour cinq ans.

Chaque année un certificat est délivré à l'entité qui aura satisfait les obligations des opérations de surveillance comportant un audit siège et le contrôle d'un chantier de référence ainsi qu'un ou plusieurs audit(s) chantier(s).  
**Nota Bene :** La pré-certification permet à l'entreprise de ne réaliser que son premier chantier. Elle est suivie d'une certification probatoire obligatoire pour réaliser des travaux de traitement de l'amiante.

**DÉFINITION DES TRAVAUX :** Les secteurs d'activités couvrent les ouvrages extérieurs de bâtiment ; les ouvrages intérieurs de bâtiment ; les installations fixes de traitement de l'amiante ; le génie civil et terrains amiantifères ; les installations industrielles ; les matériels et équipements de transport. Ils sont indiqués à titre informatif, suivant la liste établie en Annexe C de la norme NFX 46-011 en vigueur.

**ACCREDITATION :** Qualibat a été accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour la délivrance de cette certification régie par la norme NF EN ISO/CEI 17065 en vigueur.

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL (H.T)	CLASSIFICATION	EFFECTIF MOYEN ANNUEL	CLASSIFICATION
Moins de 225 k€	CA 1	1 à 5	EFF 1
de 225 k€ à 450 k€	CA 2	6 à 20	EFF 2
de 450 k€ à 900 k€	CA 3	21 à 50	EFF 3
de 900 k€ à 1,35 M€	CA 4	51 à 100	EFF 4
de 1,35 M€ à 2,25 M€	CA 5	101 à 300	EFF 5
de 2,25 M€ à 5,50 M€	CA 6	Plus de 300	EFF 6
de 5,50 M€ à 11 M€	CA 7		
de 11 M€ à 22 M€	CA 8		
de 22 M€ à 55 M€	CA 9		
de 55 M€ à 110 M€	CA 10		
plus de 110 M€	CA 11		



QUALIBAT  
Fédération Française  
des Travaux de Bâtiment

Association loi 1901  
55, avenue Kléber  
75784 Paris Cedex 16  
[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

Version 01 - 2017



QUALIBAT  
Votre label de fiabilité

